Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260930-D300926DECBM03-AU

CLERMONT FERRAND

Décision de Monsieur le Maire
Autorisation de mandat spécial

Le Maire de la ville de Clermont-Ferrand

- Vu les articles L. 2123-18 modifié par l'article 101 de la loi 2019-1461, disposant que les frais exposés par des mandats spéciaux peuvent être remboursés par la commune.
- Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 03 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de missions prévus par l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.
- Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a, lors de sa séance du 23 avril 2026 donné délégation au Maire pour autoriser les mandats spéciaux des membres du Conseil municipal

Décide :

Article 1 : de signer le mandat spécial, permettant le déplacement à l'étranger d'un/des membres du Conseil municipal dans le cadre de l'exercice de son/leur mandat.

Mandat spécial accordé à :

Nom de l'élu(e) : Catherine PINET-TALLON **Fonction : Adjointe à la Culture et au Rayonnement International**

Objet du déplacement : 5èmes Rencontres du Réseau International des Villes Michelin à Cuneo en Italie

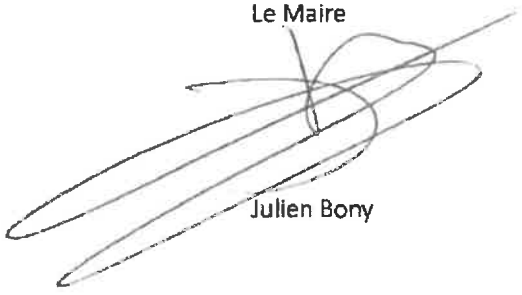
Date(s) : du 7 au 9 octobre 2026

Le déplacement est prévu du 07 au 09 octobre, sous réserve d'ajustements d'une ou deux journées en fonction des différents aléas susceptibles d'être rencontrés et que ces modifications n'aient pas de conséquence majeure sur la durée totale du séjour ainsi que sur les modalités de remboursement,

Destination : Cuneo- Italie

Moyen de transport :
voiture

A Clermont-Ferrand le 25 SEP. 2026
Le Maire



Julien Bony